



# APPEL A CANDIDATURE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

La commune informe les associations impliquées dans le champ de l'action sociale du renouvellement du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le prochain mandat municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration est composé de membres désignés par le Maire. Parmi ces membres doivent figurer des représentants issus de différentes catégories d'associations.

## I. Associations concernées

Les associations relevant des catégories suivantes sont invitées à proposer des candidats :

- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Associations représentant les personnes en situation de handicap au niveau départemental
- Associations de personnes âgées ou de retraités

## II. Conditions de candidature

Les associations mentionnées ci-dessus sont invitées à transmettre une liste de candidats comprenant, sauf cas exceptionnel, au minimum trois personnes répondant aux critères suivants :

- Ne pas siéger au Conseil Municipal
- Être impliqué dans des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire communal
- Ne pas être prestataire de biens ou de services pour le CCAS

## III. Modalités de dépôt

Les candidatures doivent être transmises par écrit et adressées à l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS, à l'adresse suivante :

**Mairie d'Heyrieux  
Place Paul Doumer  
38540 HEYRIEUX**

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 17 avril 2026 à 16h30.

Toute candidature transmise après cette échéance ne pourra être prise en compte.

Le Maire procédera à la désignation des membres du Conseil d'Administration parmi les propositions reçues.